

**PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LA RELANCE
DES ACTIVITÉS SPORTIVES
2021-2022**



Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. LE PROGRAMME	3
1.1 Gestion	3
1.2 Définitions	4
2. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ	4
2.1 Organisations admissibles	4
2.2 Projets admissibles	5
3. SÉLECTION DES PROJETS	5
3.1 Méthode d'analyse	5
3.2 Critères de sélection	6
3.3 Soutien financier	7
4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES	8
4.1 Engagements de l'organisation	8
4.2 Modalités de versement	9
5. CALENDRIER	9
6. DÉPÔT DE LA DEMANDE	10



1. LE PROGRAMME

Le programme vise à soutenir la relance du milieu sportif de l'Outaouais. Cette initiative s'adresse aux organisations offrant des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines des Jeux du Québec. Le promoteur faisant la demande d'aide financière peut déposer un projet répondant à l'un des volets suivants :

- Volet 1 – Organiser et réaliser une ou des activités de recrutement
- Volet 2 – Faire la promotion des activités offertes dans le but d'une relance d'activités

1.1 GESTION

Loisir sport Outaouais a l'entière responsabilité de gérer ledit programme.

1.2 DÉFINITIONS

Activité de relance : activité, projet ou action visant à permettre la reprise d'une activité sportive.

Activité de recrutement : organisation d'une activité dont l'objectif est d'attirer de nouveaux membres, des bénévoles, des entraîneurs ou des arbitres. Par exemple, une journée porte ouverte, des activités d'initiation au sport, l'ajout de nouvelles catégories, formation offerte gratuitement aux entraîneurs, etc.

Promotion des activités : déploiement d'une campagne promotionnelle pour favoriser la relance d'activités. Il peut s'agir de promotion web (ex : média sociaux, site web, etc.) ou de promotion imprimé (ex : brochures, dépliants, affiches, etc.)

Disciplines des jeux du Québec : [sports d'été](#) et [sports d'hiver](#).

2. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

2.1 ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Une organisation admissible est une organisation active dans la région de l'Outaouais, légalement constituée selon la partie 3 de la Loi sur les compagnies.

- Associations régionales ou clubs locaux de sport.





2.2 PROJETS ADMISSIBLES

Tout projet correspondant à l'un des deux volets du programme suivant :

- Volet 1 – Organiser et réaliser une ou des activités de recrutement
- Volet 2 – Faire la promotion des activités offertes dans le but d'une relance d'activités

Le projet doit se réaliser entre le 9 octobre 2021 et le 31 mars 2022 et doit avoir lieu sur le territoire de l'Outaouais.

Le projet doit obligatoirement respecter les mesures sanitaires en vigueur émises par le gouvernement provincial.

3. SÉLECTION DES PROJETS

3.1 MÉTHODE D'ANALYSE

Les demandes d'aide financière seront évaluées, en lien avec les critères de sélection ci-dessous, par un comité d'analyse composé de trois experts du milieu, au cours du mois d'octobre.



3.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES	ÉLÉMENTS ÉVALUÉS
Nature du projet (30%)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond aux objectifs du programme
Impacts sur le milieu (30%)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond aux besoins du milieu et aux intérêts de la population cible
Capacité de réalisation (25%)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet s'intègre aux objectifs et aux orientations de l'organisation Le projet est réalisable dans le temps prévu
Santé et sécurité (15%)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet assure un environnement sain et sécuritaire pour la population cible

Le projet doit obligatoirement respecter les mesures sanitaires en vigueur émises par le gouvernement provincial.

3.3 SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier peut correspondre à 100 % des dépenses réelles admissibles du projet. Le montant maximal octroyé par organisation est 2 500 \$.

Loisir sport Outaouais ne s'engage nullement à considérer la totalité d'une demande dans le calcul de la subvention.

Dépenses admissibles :

- Honoraire professionnel
- Location d'équipement
- Location de salles et de locaux
- Frais de transport
- Frais d'entrée
- Promotion et visibilité
- Dépenses destinées aux participants (alimentation, objets de promotion)

Dépenses non-admissibles :

- Salaire et avantages sociaux
- Taxes et frais de gestion
- Dépenses engagées à l'extérieur de la période de réalisation (section 2.2)
- Bourses et prix de présence



4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES

4.1 ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION

L'organisation bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de ce programme s'engage à :

4.1.1. Réaliser le projet tel qu'approuvé par le comité de sélection et de n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir sport Outaouais.

4.1.2. Remettre à Loisir sport Outaouais le formulaire de reddition de comptes incluant le rapport d'activités et les pièces justificatives dans les trente (30) jours suivant la réalisation du projet, au plus tard le 30 avril 2022.

Le fait d'encaisser le chèque de la subvention constitue un engagement de l'organisation à réaliser le projet tel qu'approuvé et à respecter les conditions rattachées à son versement.

Un remboursement sera exigé s'il y a eu un encaissement du chèque sans avoir réalisé le projet comme prévu. Les sommes non utilisées devront également être retournées.





4.2 MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement du soutien financier accordé est réparti comme suit :

- Un premier versement correspondant à 75 % de la subvention lors de l'annonce des projets sélectionnés;
- Un versement final équivalant au solde de 25 % payable, en totalité ou en partie, lors de l'analyse du formulaire de reddition de comptes.

5. CALENDRIER

Lancement du programme : 27 août 2021

Date limite de dépôt : 29 septembre 2021

Annonce des projets sélectionnés : Par courriel, au plus tard le 8 octobre 2021

Période de réalisation des projets : 9 octobre 2021 au 31 mars 2022

Dépôt de la reddition de comptes : Dans les 30 jours suivant la réalisation du projet, ou au plus tard le 30 avril 2022

6. DÉPÔT DE LA DEMANDE

Télécharger le formulaire :

[https://www.urlso.qc.ca/services-au-milieu/programmes-de-subs-
tion/](https://www.urlso.qc.ca/services-au-milieu/programmes-de-subs-
tion/)

Déposer votre demande de financement en ligne* :

<https://www.urlso.qc.ca/depot-de-demande-de-financement/>

*Loisir sport Outaouais ne s'engage aucunement à considérer les demandes de financement acheminées par un autre moyen.

Pour toute information :

Nikolas Martin | Coordonnateur de programmes

✉ nmartin@urlso.qc.ca

☎ 819 663-2575 #229

